

**Déclaration de S.E. Monsieur Cheikh NIANG
Ambassadeur, Représentant Permanent
du Sénégal auprès des Nations Unies,
Président du Comité des Nations Unies pour
l'Exercice des Droits inaliénables du Peuple
palestinien**

**ELECTION BUREAU DU COMITÉ DES NATIONS UNIES POUR
L'EXERCICE DES DROITS INALIÉNABLES DU PEUPLE
PALESTINIEN**

Vérifier au prononcé

New York, le 15 Février 2019

Excellence, Monsieur le Secrétaire général,
Excellences, Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs, Chers
Collègues,
Madame la Directrice de Cabinet du Secrétaire général,
Monsieur le Sous-secrétaire général aux Affaires politiques et à la
Consolidation de la Paix,
Distingués délégués et invités,

Monsieur le Secrétaire général, il y a un an, jour pour jour, nous nous retrouvions en cette même salle, pour sacrifier à ce devoir de renouvellement du bureau du Comité des Nations Unies pour l'Exercice des Droits inaliénables du Peuple palestinien.

Voilà que vous nous faites une fois de plus l'honneur de présider la session de ce matin. Au nom de l'ensemble des membres de notre Comité, je voudrais vous en remercier bien vivement.

Votre présence parmi nous témoigne de l'engagement constant des Nations Unies en faveur d'une solution définitive à la Question palestinienne, sur la base du Droit international et des résolutions pertinentes de notre Organisation.

Chers collègues, en approuvant ma réélection à la Présidence de notre Comité, au-delà de ma modeste personne, c'est au Sénégal que vous venez de renouveler votre confiance.

Trouvez ici exprimés mes sentiments de profonde gratitude.

Je voudrais en outre vous réaffirmer l'engagement du Sénégal à poursuivre nos efforts, pour parvenir à un Etat palestinien indépendant, viable et souverain, sur la base des frontières de juin 1967, avec Jérusalem-Est comme Capitale.

Il me plait également de féliciter chaleureusement les autres distingués membres du Bureau à qui vous avez également renouvelé votre confiance. Je veux nommer mes homologues, Ambassadeurs, Représentants permanents de l'Afghanistan, de Cuba, de l'Indonésie, de la Namibie, du Nicaragua et de Malte.

Je sais que je parle en votre nom à tous lorsque je réitère notre engagement collectif à œuvrer inlassablement en vue de l'exécution du mandat qui nous a été confié par l'Assemblée générale, notamment par le dialogue, la concertation et la sensibilisation.

Si le Comité a résolument opté pour la diversité et la pluralité des approches et perspectives, dans le cadre de son mandat, notamment à travers un rôle accru dévolu à la Société civile, c'est parce qu'il cherche de façon constante, à s'améliorer et à se réinventer, dans un contexte des plus incertains, lié à l'impasse du processus de paix depuis 2014.

Sous ce rapport, nous poursuivrons le dialogue et la concertation avec tous les acteurs : Parties au différend, Etats membres, société civile, milieux académiques, associations de réfugiés, parlementaires et mouvements de

femmes et de jeunes, entre autres, afin de faire avancer l'objectif que nous avons en commun d'un règlement pacifique définitif de la Question palestinienne.

Qu'il me soit également permis de saisir cette occasion pour saluer l'action de la Division des Droits palestiniens qui nous accompagne dans l'exercice de ce mandat et l'encourager à poursuivre ses efforts, en particulier, dans la mise en œuvre du programme de formation dont l'objectif est de contribuer au renforcement des capacités de l'Etat palestinien.

Monsieur le Secrétaire général,

Mesdames, Messieurs,

Si les paramètres d'une solution définitive au différend israélo-palestinien ont été, en effet, clairement identifiés et connus de l'ensemble des acteurs, jamais l'horizon politique n'a été si incertain.

Soixante-onze (71) ans après l'adoption de la Résolution 181 et un quart de siècle après la signature des Accords d'Oslo, censés aboutir à l'autodétermination et à l'indépendance du Peuple palestinien, force est de reconnaître que la réalité sur le terrain, en plus d'être volatile, renvoie de plus en plus à celle d'un seul Etat.

Or, nous en convenons tous, seule une solution définitive permettrait de prendre en charge les formidables défis qui se posent au-delà du Moyen

Orient et qui ont, entre autres, pour noms terrorisme et extrémisme violent, pauvreté et exclusion.

La colonisation et l'occupation, la violence, l'incitation, la situation catastrophique à Gaza, les dissensions entre acteurs politiques palestiniens, entre autres, sont autant de facteurs qui sapent la confiance entre les Parties.

L'adoption de la résolution 2334 (2016) du Conseil de Sécurité, réaffirmant le caractère illégal de la colonisation et de l'occupation, en vertu du droit international, n'a pas empêché la poursuite des colonies illégales dans les Territoires Palestiniens occupés, y compris à Jérusalem-Est.

Parce qu'il demeure résolument attaché à un règlement pacifique de la Question de la Palestine, le Comité condamne toute forme de violence et toute incitation à la haine, quels qu'en soient les auteurs ou les motivations.

A notre sens, le meilleur moyen de favoriser les conditions d'une paix et d'une sécurité durables entre Israéliens et Palestiniens, c'est de renoncer à toute forme de violence et de politique du fait accompli, et de retourner à la table de négociations, en vue d'une solution globale, qui assigne à chaque Partie le droit à un Etat souverain.

Sur Jérusalem, notre appel au respect du statu quo, en attendant une solution définitive à cette question relevant du statut final, sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies, reste plus que pertinent au regard des développements sur le terrain.

En outre, en dépit des efforts de l'ONU et de l'Egypte pour préserver le fragile cessez-le-feu en cours depuis 2014, le risque d'une 4^{ème} confrontation militaire existe toujours à Gaza, où le regain de violence intervenu en mars dernier a entraîné un nombre très élevé de victimes, y compris des enfants.

Tout ceci alors que des incertitudes continuent de planer notamment sur la situation budgétaire de l'Office des Nations unies de Travaux et de Secours pour les Réfugiés palestiniens au Proche Orient (UNRWA).

Aussi, notre Comité devra continuer à exhorter les États Membres à poursuivre les efforts visant à garantir à l'Agence onusienne, un accès à des ressources prévisibles, suffisantes et soutenues lui permettant de mettre en œuvre convenablement son mandat au profit de millions de réfugiés palestiniens dans les domaines de l'éducation, la santé, l'assistance humanitaire et le développement durable.

En outre, le Comité doit rester mobilisé en faveur du renouvellement du mandat de l'UNRWA, prévu en novembre 2019.

Monsieur le Secrétaire général,

Mesdames, Messieurs,

Certes, 139 Etats membres de l'ONU ont à ce jour reconnu officiellement l'Etat de Palestine ; un résultat qui est le fruit des efforts des Autorités palestiniennes dans leur quête légitime d'un Etat viable, indépendant et

souverain, sur la base d'une démarche pacifique et par la voie de la négociation.

Le moment est venu de traduire en actes concrets l'engagement de la Communauté internationale en faveur de la solution à deux Etats, en tant que seule option viable car garantissant, sécurité, paix, indépendance et souveraineté à la fois aux Israéliens et aux Palestiniens.

Nous devons œuvrer, dans l'esprit du multilatéralisme, à la relance du processus de paix, sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU, en mettant sur la table toutes les questions en suspens comme les colonies de peuplement, le statut de Jérusalem, les réfugiés, la sécurité ainsi que la situation à Gaza.

Dès lors, nous invitons les acteurs tels que le Quartet, le Conseil de Sécurité et les Pays influents de la Région à œuvrer pour relancer ce processus, sur la base des plateformes existantes : la Feuille de Route du Quartet, la Déclaration de Principe de Madrid, les Accords d'Oslo, le principe de la terre contre la paix et l'Initiative de Paix arabe, en vue de doter le Peuple palestinien d'un Etat souverain, viable et indépendant, à l'intérieur de frontières internationalement reconnues et garanties, vivant côte à côte avec l'Etat d'Israël, en paix et en sécurité.

Je vous remercie.